

## INSTITUTE OF POWER ENGINEERS

**CODE D'ÉTHIQUE :** Ce qui suit sera le code d'éthique professionnelle auquel tous les membres devront adhérer.

- a) Tous les membres organiseront leurs vies professionnelles de façon à être toujours dévoués à leurs employeurs, justes pour leurs confrères – égaux ou subordonnés – persévérants et économes dans le service qu'ils dirigent, et fidèles aux principes fondamentaux qui font d'eux des citoyens bons, courtois et honorables.
- b) Il ou elle s'adaptera aux conditions des Statuts qui régissent et caractérisent sa profession, les respectant, aidant à les faire respecter et à les conserver en vigueur.
- c) Il ou elle se servira de tous les moyens honnêtes pour faire connaître sa vocation, pour le faire apprécier le plus possible par tous ceux qui font affaire avec lui, ou qu'il peut influencer d'une façon quelconque.
- d) Il ou elle communiquera, par son exemple et par ses instructions, ses connaissances à ceux qui les méritent, afin d'assurer des bases solides à la génération qui le ou la suivra.
- e) Il ou elle ne se servira pas de moyens déshonnêtes pour son propre avancement, ni ne fera risque l'emploi de ses confrères lorsqu'il ou elle tentera de se garantir ou de sauvegarder un emploi.
- f) En offrant ses services pour un emploi, il ou elle demandera un salaire juste et honnête et évitera de se prêter à toute pratique équivoque à cet égard.
- g) Il ou elle conservera secrète toute information particulière qui peut lui être confiée concernant certain procédés techniques ou certaines transactions commerciales de son patron.
- h) Il ou elle fera connaître consciencieusement tout risque et danger pour la vie et la propriété qu'il ou elle pourrait découvrir dans la pratique de son emploi, et il ou elle sera toujours prêt(e) à sacrifier ses intérêts personnels et privés pour s'assurer de plus de sécurité.
- i) Il ou elle devra, par sa collaboration, rechercher à promouvoir avec diligence le statut de tous les membres, faisant part de ses connaissances et de son habileté à cette société, et à toutes autres sociétés qui tiennent au même idéal et au même désintéressement dans le rendement d'un service si essentiel au bien-être et au progrès de l'humanité.

### **BUTS**

Pour promouvoir les relations commerciales, les activités sociales et l'entente mutuelle entre les Ingénieurs Thermiques; pour protéger leurs intérêts et pour aider à leur avancement; pour collaborer avec les autres associations techniques en vue des intérêts de la profession, ainsi qu'avec les autorités municipales, provinciales et fédérales; pour formuler et promouvoir le code d'éthique professionnelle; et généralement, pour aide l'ingénieur thermique dans l'acquiescement de ses services civiques et techniques.